NATIONS UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/45/456
27 août 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-cinquième session
Points 18, 33, 34, 43, 48, 57, 58, 82, 83, 84, 89, 106, 111 et 118 de l'ordre du jour provisoire*

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

DROIT DE LA MER

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

QUESTION DE NAMIBIE

CESSATION DE TOUTES LES EXPLOSIONS NUCLEAIRES EXPERIMENTALES

ARMES CHIMIQUES ET BACTERIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES)

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT

PROTECTION DU CLIMAT MONDIAL POUR LES GENERATIONS PRESENTES ET FUTURES

ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE

IMPORTANCE, POUR LA GARANTIE ET L'OBSERVATION EFFECTIVE DES DROITS DE L'HOMME, DE LA REALISATION UNIVERSELLE DU DROIT DES PEUPLES A L'AUTODETERMINATION ET DE L'OCTROI RAPIDE DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

LUTTE INTERNATIONALE CONTRE L'ABUS ET LE TRAFIC ILLICITE DES DROGUES

MOYENS D'ETUDE ET DE FORMATION OFFERTS PAR LES ETATS MEMBRES AUX HABITANTS DES TERRITOIRES NON AUTONOMES

* A/45/150 et Corr.1.

MP.

Lettre datée du 27 août 1990, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Vanuatu auprès de l'Organisation des Nations Unies

Au nom des sept pays du Forum du Pacifique Sud, qui sont également Membres de l'Organisation des Nations Unies (Australie, Fidji, Iles Salomon, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa et Vanuatu), j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire distribuer le texte joint en annexe du communiqué final du vingt et unième Forum du Pacifique Sud tenu à Port-Vila (Vanuatu) les 31 juillet et 1er août 1990 comme document officiel de l'Assemblée générale au titre des points 18, 33, 34, 43, 48, 57, 58, 82, 83, 84, 89, 106, 111 et 118 de l'ordre du jour provisoire.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Robert F. VAN LIEROP

ANNEXE

Communiqué final du vingt et unième Forum du Pacifique Sud tenu à Port-Vila (Vanuatu) les 31 juillet et 1er août 1990

1. Le vingt et unième Forum du Pacifique Sud s'est tenu à Port-Vila (Vanuatu) les 31 juillet et 1er août 1990. Y ont participé les chefs de gouvernement de l'Australie, des Etats fédérés de Micronésie, de Fidji, de Kiribati, des îles Marshall, de Nauru, de Nioué, de la Nouvelle-Zélande, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Samoa occidental, de Tuvalu et de Vanuatu. Les îles Cook et les Iles Salomon étaient représentées par leur vice-premier ministre, les Tonga par leur ministre des affaires étrangères et de la défense, et Vanuatu par son ministre des affaires étrangères et des services judiciaires. Le Premier Ministre de la République de Vanuatu, M. Walter H. Lini, présidait la réunion qui a été officiellement ouverte par le Président de la République de Vanuatu, S. E. M. Frederick Timakata.

2. Les chefs de gouvernement qui ont participé au Forum ont examiné les questions ci-après :

- Renforcement de la capacité de la région à traiter des questions relatives à l'environnement;
- Instauration d'un système de gestion plus efficace des ressources régionales en matière de pêche;
- Examen des faits nouveaux concernant la Nouvelle-Calédonie;
- Examen des questions relatives à l'avenir du tourisme régional et aux programmes énergétiques; et
- Examen des principales questions économiques et politiques à débattre avec les représentants des pays invités au Forum.

ENVIRONNEMENT

3. Le Forum a reconnu l'importance fondamentale des questions relatives à l'environnement, en particulier les modifications du climat, l'élévation du niveau des eaux et le déversement de déchets dans l'océan, pour les pays et peuples du Pacifique. Il a également reconnu qu'un développement durable était essentiel pour assurer la préservation des ressources et de l'environnement de la région pour les futures générations. Le Forum est, en outre, convenu de prendre des mesures décisives pour traiter des questions relatives à l'environnement. A cette fin, le Forum a décidé de créer un comité spécial, dont les dépenses seront financées par la Nouvelle-Zélande, chargé d'examiner les dispositions à prendre pour renforcer la capacité et l'efficacité du programme régional sur l'environnement dans le Pacifique Sud. Le Forum a prié le programme de lui faire rapport tous les ans à compter de 1991. En outre, le Secrétariat devrait être doté de moyens accrus afin d'être en mesure de suivre les questions relatives à l'environnement.

4. Le Forum a noté avec satisfaction qu'à la suite de la ratification récente par la France et le Samoa occidental de la Convention pour la protection des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique Sud, cet instrument entrerait en vigueur le 22 août 1990.

5. Le Forum a noté que les modifications du climat et l'élévation du niveau de l'océan constituaient un danger pour les pays du Pacifique. Le Forum a rappelé que les gaz causant l'effet de serre, en particulier l'oxyde de carbone, étaient émis essentiellement par les pays industrialisés.

6. Le Forum a donc invité instamment les pays industrialisés à prendre immédiatement des mesures afin de réduire considérablement l'émission de gaz causant l'effet de serre, et notamment fixer des normes pour la réduction obligatoire des émissions. Le Forum a décidé de faire part de ses préoccupations à tous les organismes internationaux compétents, notamment au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), au Groupe d'experts intergouvernemental pour l'étude du changement climatique et à la Conférence mondiale sur le climat.

7. Le Forum a souligné qu'il importait de développer les capacités régionales afin de contribuer à l'adoption de mesures touchant les questions relatives à l'environnement. Il a reconnu qu'aucun effort ne devrait être épargné pour que les pays membres du Forum participent aux grandes conférences internationales, notamment à la prochaine réunion du Groupe d'experts intergouvernemental pour l'étude du changement climatique et à la Conférence mondiale sur le climat ainsi qu'aux réunions préparatoires de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement devant avoir lieu en 1992. Le Forum s'est félicité de la décision de la Nouvelle-Zélande de verser une contribution supplémentaire de 500 000 livres néo-zélandaises en 1990/91 et de 1 million de livres néo-zélandaises en 1991/92 pour le financement des activités du programme régional sur l'environnement dans le Pacifique Sud ainsi que des dispositions connexes prises sur le plan régional telles que l'identification des sites devant être inscrits sur la liste du patrimoine mondial et l'inventaire des espèces et des écosystèmes particulièrement vulnérables. Le Forum a également noté les progrès accomplis en ce qui concerne l'exécution du projet australien de surveillance du climat et du niveau de l'océan dans la région ainsi que la participation de Kiribati au Groupe d'action créé aux termes de la Déclaration de Malé.

8. Le Forum s'est félicité des progrès accomplis dans le cadre de la Conférence sur le désarmement à Genève vers la conclusion d'une convention internationale interdisant toutes les armes chimiques. Le Forum a réaffirmé qu'il souhaitait que l'on parvienne aussi rapidement que possible à arrêter le texte d'une convention universelle sur l'interdiction complète et effective de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques dans tous les milieux. Le Forum a réitéré son appui à l'Initiative régionale concernant les armes chimiques.

9. Le Forum a également noté avec satisfaction que la Papouasie-Nouvelle-Guinée était devenue le onzième membre du Forum à ratifier le Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud.

PECHES

10. Le Forum s'est félicité des mesures prises à la suite de l'adoption de la Déclaration de Tarawa en 1989 concernant la pratique de la pêche aux filets dérivants. La Convention sur l'interdiction de la pêche aux filets dérivants dans le Pacifique Sud et une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies demandant la cessation immédiate de la pêche aux grands filets pelagiques dérivants ont été adoptées. Le Forum a continué de donner la priorité à une gestion plus efficace des pêches et à une meilleure utilisation des ressources marines de la région et adopté un certain nombre de décisions sur des questions importantes et prioritaires.

a) Mesures prises contre la pêche aux filets dérivants dans le Pacifique Sud :

Le Forum :

- A entériné la Convention sur l'interdiction de la pêche aux filets dérivants dans le Pacifique Sud;

- A invité toutes les parties intéressées à adhérer à la Convention ou à ses protocoles, selon le cas;

- S'est félicité de la décision du Japon de cesser la pratique de la pêche aux grands filets pélagiques dérivants un an avant la date stipulée dans la résolution A/44/225 de l'Assemblée générale des Nations Unies;

- A demandé qu'aucun effort ne soit épargné pour trouver la possibilité d'associer Taiwan aux négociations pour la mise au point d'un système de gestion des ressources en thon Germon du Pacifique Sud.

b) Arrangement multilatéral avec le Japon en matière de pêche :

Le Forum :

- S'est déclaré déçu des réticences du Japon à participer à des négociations en vue de la conclusion d'un arrangement multilatéral permettant de protéger les ressources halieutiques et les intérêts de toutes les parties;

- A de nouveau invité le Japon à reprendre les négociations;

- A chargé l'Office des pêches du Forum d'élaborer des stratégies régionales visant à améliorer la gestion des pêches.

c) Conditions minimales d'accès pour les navires de pêche étrangers :

- Les pays membres du Forum ont décidé de donner la priorité absolue à l'application des conditions minimales révisées en tant que normes de base pour l'accès des membres de l'Office des pêches du Forum à la zone économique exclusive.

d) Pêche à la senne coulissante dans le Pacifique Ouest :

Le Forum :

- A noté avec inquiétude la menace que présente pour les pêches du Pacifique Ouest la pratique accrue de la pêche à la senne coulissante;

- A reconnu la nécessité de contrôler le nombre de navires pratiquant ce type de pêche autorisés à pêcher, dans le Pacifique Ouest, dans la zone économique exclusive des membres de l'Office des pêches du Forum.

e) Ratification de la Convention sur le droit de la mer :

- Le Forum a instamment invité tous les pays membres à prendre à titre prioritaire les dispositions voulues pour l'entrée en vigueur de la Convention sur le droit de la mer.

NOUVELLE-CALEDONIE

11. Le Forum a passé en revue les faits nouveaux intéressant la Nouvelle-Calédonie survenus depuis sa précédente réunion. Il a réaffirmé l'importance de la réalisation, à l'échelle universelle, du droit des peuples à l'autodétermination conformément à la Charte des Nations Unies, et noté que l'année 1990 marquait le trentième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et le commencement de la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme. Le Forum a également noté les mesures constructives que les autorités françaises continuaient de prendre en Nouvelle-Calédonie en coopération avec tous les secteurs de la population pour promouvoir le développement politique, économique et social du territoire et favoriser ainsi une évolution pacifique sur la voie de l'autodétermination.

12. Le Forum a reconnu les liens étroits qui existaient entre le peuple néo-calédonien, en particulier les populations autochtones kanakes, et d'autres peuples du Pacifique Sud et s'est félicité des mesures positives prises notamment par les autorités françaises pour faciliter le resserrement de ces liens.

13. Le Forum a instamment demandé à toutes les parties concernées de poursuivre le dialogue dans un esprit d'harmonie et de continuer à favoriser, dans l'intérêt du peuple de Nouvelle-Calédonie tout entier, l'instauration de conditions propices à l'évolution pacifique du territoire vers l'autodétermination, conformément aux principes et pratiques de l'ONU, toutes les options, y compris l'accession à l'indépendance et la sauvegarde des droits des populations autochtones canaques et de tous les autres Néo-Calédoniens étant garanties.

14. Les gouvernements des pays membres du Forum ont exprimé l'espoir que les autorités françaises et d'autres parties fourniront une aide accrue pour l'éducation et la formation de la population canaque pour que tous les Néo-Calédoniens puissent exercer leur droit à l'autodétermination dans les meilleures conditions possibles. Ils ont aussi exprimé l'espoir que les autorités françaises faciliteront les visites en Nouvelle-Calédonie de missions de l'Organisation des Nations Unies.

15. Le Forum a pris note du Séminaire régional sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux en ce qui concerne les territoires dont s'occupe encore le Comité spécial et sur la diffusion d'informations dans le domaine de la décolonisation, organisé à Port Vila (Vanuatu) du 9 au 11 mai 1990, et des diverses propositions et recommandations formulées par les participants, telles qu'elles sont énoncées dans le compte rendu des débats. Le Forum a noté qu'un grand nombre des territoires non autonomes se trouvaient dans le Pacifique Sud et il a instamment prié le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ou son représentant spécial de se rendre au début de la Décennie pour l'élimination du colonialisme dans chacun des territoires figurant sur la liste des territoires non autonomes. Le Forum a, en outre, instamment demandé que l'ONU effectue une étude approfondie sur les territoires non autonomes et que les conclusions de ladite étude soient largement diffusées. Le Forum a également proposé d'inviter les pays à envisager d'adopter une législation garantissant aux peuples colonisés l'exercice de leurs droits fondamentaux.

16. En vue de veiller à ce que l'application des Accords de Matignon progresse de manière satisfaisante, le Forum a créé un comité ministériel composé des représentants de Fidji, de Nauru et des Iles Salomon, qui est chargé de suivre la situation en Nouvelle-Calédonie à l'approche de l'accession à l'autodétermination. Les consultations officieuses qui se tiennent [lors de la réunion annuelle du Forum] avec les groupes politiques de Nouvelle-Calédonie se poursuivront.

17. Le Forum a en outre demandé au Comité de hauts fonctionnaires chargé de formuler des recommandations pour le Forum de 1991 au sujet des dispositions à prendre concernant les échanges de vues à l'issue du Forum d'étudier la possibilité de modifier les critères en vigueur touchant la participation des territoires non autonomes de la région au Forum et de faire rapport à ce sujet.

ENERGIE

18. Le Forum a également examiné les activités et programmes régionaux en matière d'énergie. Il a jugé préférable que son secrétariat assure la gestion de toutes les activités de ce secteur plutôt que de créer un organisme régional. Le Forum a souligné l'importance des programmes énergétiques régionaux et a instamment prié le PNUD de maintenir son appui à ces programmes.

TOURISME

19. Le Forum a reconnu que le développement de l'industrie touristique était très important pour l'économie de la région et a examiné les mécanismes permettant d'établir des liens entre le Conseil du tourisme du Pacifique Sud (TCSP) et le Forum. Il a chargé son secrétariat de recommander des mesures à cet effet, en consultation avec le Conseil du tourisme du Pacifique Sud et de faire rapport au Forum en 1991.

COMITE DE COORDINATION DES ORGANISATIONS DU PACIFIQUE SUD

20. Le Forum s'est félicité du développement de la coopération entre les organisations régionales grâce à l'action du Comité de coordination des organisations du Pacifique Sud et a décidé de maintenir les arrangements existants - le secrétariat du Forum assurant la coordination générale.

ECHANGE DE VUES A L'ISSUE DU FORUM

21. Le Forum a pris note de l'évolution rapide de la situation politique et économique internationale, en particulier des événements survenus récemment en Europe orientale et de l'Acte unique qui va bientôt être mis en application en Europe en 1992 - événements qui ne peuvent manquer d'avoir d'importantes incidences dans toute la région. Le Forum a décidé que son secrétariat suivrait l'évolution de la situation et l'aiderait à informer la communauté internationale de ses préoccupations et intérêts.

22. A cette fin, le Forum a décidé de poursuivre les échanges de vues à l'issue de sa réunion avec le Canada, la Chine, les Etats-Unis d'Amérique, la France, le Japon et le Royaume-Uni. Il a également décidé d'inviter la Communauté européenne à participer à cet échange de vues au niveau ministériel en 1991. A la suite de la suggestion visant à inclure au nombre de ces Etats la République fédérale d'Allemagne et la République de Chine, le Forum a décidé de charger le Comité de hauts fonctionnaires d'examiner les critères en vigueur à cet égard et de lui faire rapport lors de sa vingt-deuxième réunion.

MESURES DE PLANIFICATION EN PREVISION DES CATASTROPHES ET COORDINATION

23. Reconnaissant la vulnérabilité de la région aux cyclones et aux autres catastrophes naturelles, le Forum a déclaré que des mesures devraient être prises dans le domaine de la planification de la prévention des catastrophes. Le Forum a également reconnu qu'une coopération plus étroite devrait s'instituer entre organisations et gouvernements qui fournissent une assistance pour la planification préalable et la prévention des catastrophes et le relèvement, et a chargé son secrétariat de renforcer la coordination à cet égard.

COMITE POUR LES ECHANGES D'INFORMATIONS EN MATIERE DE SECURITE REGIONALE

24. Tout en reconnaissant que maints aspects de l'application des lois qui relevaient de la responsabilité des gouvernements, le Forum a considéré que certaines questions comme l'extradition pour infractions à la législation sur les stupéfiants et à la législation douanière pourraient être traitées plus efficacement au niveau régional. Le Forum est-il convenu de convoquer à nouveau le Comité pour les échanges d'informations en matière de sécurité régionale pour que ce dernier examine les besoins et les priorités des pays membres pour ce qui est de l'application concertée de certaines mesures coercitives.

QUESTIONS RELATIVES AUX MEDIAS

25. Le Forum a décidé que, bien qu'un grand nombre des questions soulevées en février 1990 dans le cadre de l'Atelier pour la région du Pacifique Sud consacré aux médias ne puissent être examinées qu'au niveau national, le Secrétariat devrait procéder à un nouvel examen afin de déterminer les mesures à prendre au niveau régional.

INITIATIVES PRISES PAR LES PAYS MEMBRES DU FORUM

26. Le Forum a examiné en détail le Johnston Atoll Chemical Agent Disposal System (JACADS). Tout en approuvant la destruction des armes chimiques existantes, les membres ont fait observer que les plans des Etats-Unis prévoyant la destruction dans cette installation des armes chimiques actuellement stockées sur l'Atoll Johnston ainsi que de celles qui pourraient se trouver dans la région ou qui doivent être expédiées de la République fédérale d'Allemagne leur posaient un dilemme redoutable.

27. L'exemple de l'Atoll Johnston était un nouvel exemple de la manière dont le Pacifique était utilisé comme zone d'expérimentation par les principaux pays producteurs d'armes. Tout en reconnaissant que dans ce cas il s'agissait de détruire et non de tester des armes létales sur l'atoll, la question de principe fondamentale n'en restait pas moins posée. Les chefs de gouvernement du Forum ont déclaré que l'océan Pacifique et ses îles ne devraient plus être utilisés pour la mise au point, le stockage, le déversement ou l'élimination de substances dangereuses, y compris d'armes chimiques, en particulier celles qui proviennent d'autres régions.

28. Tout en notant les précautions rigoureuses prises par les Etats-Unis, le Forum demeurait préoccupé par les risques potentiels considérables que les armes chimiques, notamment les stocks d'armes chimiques provenant de la République fédérale d'Allemagne présentaient pour l'environnement et les populations du Pacifique. Compte tenu de ces incertitudes et de ces risques considérables, le Forum s'est déclaré très préoccupé à l'idée des conséquences éventuelles sur l'environnement et les écosystèmes fragiles de la région, en particulier sur les ressources marines et les populations des îles dont elles assurent la subsistance.

29. Le Forum a donc préconisé la tenue à une date rapprochée d'entretiens avec les Etats-Unis portant sur tous les aspects des opérations de l'installation JACADS, y compris sur les expéditions de stocks d'armes en provenance de la République fédérale d'Allemagne, avant le début de ces opérations.

30. Le Forum a insisté sur le fait que l'installation de l'Atoll Johnston ne devait pas devenir un centre mondial pour l'élimination de substances toxiques. Il a exprimé la ferme conviction que cette installation devrait être fermée dès l'achèvement des opérations en cours et a demandé aux Etats-Unis d'interdire le stockage ou la destruction sur l'Atoll Johnston d'armes chimiques ou d'autres substances toxiques.

PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES

31. Le Forum a approuvé à l'unanimité la candidature du Ministre des affaires étrangères de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le révérend Michael Somare, au poste de président de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

AFRIQUE AUSTRALE

32. Le Forum s'est félicité de l'accession de la Namibie à l'indépendance au début de 1990. Les chefs de gouvernement du Forum ont adressé leurs félicitations au Gouvernement et au peuple de la République de Namibie à l'occasion de l'accession à l'indépendance. Ils ont également fait l'éloge des Etats de première ligne, de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation des Nations Unies pour le rôle positif et constructif qu'ils ont joué dans l'évolution politique de la Namibie.

33. Le Forum s'est vivement félicité de la libération de Nelson Mandela et a demandé aux autorités sud-africaines de libérer tous les prisonniers politiques et de prendre les mesures prouvant qu'elles s'engagent sur la voie de réformes irréversibles indispensables pour accélérer l'élimination de l'apartheid et de ses conséquences. En attendant l'adoption de ces réformes, le Forum invite la communauté internationale à maintenir les sanctions prises à l'encontre de l'Afrique du Sud et à envisager d'autres solutions pour hâter l'abolition du système d'apartheid.

34. Le Forum a prié le Président de communiquer le texte de sa déclaration au Président du Groupe des Etats de première ligne, au Président de l'Organisation de l'unité africaine, au Président du Mouvement des pays non alignés ainsi qu'au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

COMITE DES PETITS PAYS INSULAIRES

35. Compte tenu des difficultés particulières auxquelles se heurtent les petits pays insulaires membres du Forum, il a été convenu que le Comité des petits pays insulaires se réunirait à nouveau pour étudier les mesures à prendre en vue d'aider lesdits pays et qu'un rapport serait établi pour le Forum en 1991.

RAPPORTS DES ORGANISATIONS REGIONALES

36. Le Forum a adopté les rapports annuels dont il était saisi et émanant des personnes suivantes :

1) Le Directeur de l'Office des pêches du Forum;

2) Le Directeur par intérim du Programme de développement des Iles du Pacifique;

3) Le Directeur de la Commission des sciences de la terre appliquées du Pacifique Sud;

4) Le Vice-Président de l'Université du Pacifique Sud;

5) Le Secrétaire général du secrétariat du Forum;

6) Le Coordonnateur du Programme régional sur l'environnement dans le Pacifique Sud

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION

37. Le Forum a accepté avec gratitude l'offre du Président des Etats fédérés de Micronésie d'accueillir la vingt-deuxième réunion du Forum du Pacifique Sud en 1991.